

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Le Préfet de Tarn-et-Garonne communique :

AIDES ANIMALES 2016

La CAMPAGNE 2016 de télédéclaration pour les dossiers de demande d'aides animales sera ouverte début janvier 2016 sur le site : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Attention : il ne sera plus possible d'utiliser le formulaire de déclaration « papier ».

AIDE	PERIODE DE DEPOT	OBSERVATIONS
Aides aux ovins / caprins (AO/AC)	Du 01/01/2016 au 01/02/2016	Sans changement
Aides aux bovins (ABA / ABL/ VSLM)	Du 01/01/2016* au 17/05/2016	* Nouveau 2016

Ouverture de Telepac aides animales : 1^{ère} semaine de janvier

AIDES OVINES ET CAPRINES :

Pas de changement depuis la campagne 2015.

AIDES BOVINES (formulaire unique pour les trois aides) :

- les aides aux bovins allaitants (ABA) avec demande éventuelle de référence
- les aides aux bovins laitiers (ABL)
- les aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM)

Aide aux bovins allaitants :

Les paiements de l'aide 2015 correspondront au nombre de vaches éligibles pour chaque exploitation.

Les éleveurs ayant déposé une demande d'aide animale en 2015 recevront un courrier avec une notice explicative

Pour tout contact téléphonique ou prise de rendez-vous, s'adresser :

- DDT au : 05 63 22 23 45
- Chambre d'Agriculture au : 05 63 63 30 25
(possibilité de rendez-vous sur Montauban, Caussade, Moissac, Beaumont de Lomagne)
- CERFRANCE :
 - Nathalie DELHOURS : Agence ALBASUD – 05.63.63.62.09
 - Agence MONTEILS : 05.63.65.00.55
 - Cécile SAINT-PE : Agence MOISSAC 05.63.04.04.44
 - Agence BEAUMONT DE LOMAGNE 05.63.02.31.50

Contact presse :

Service départemental de communication interministérielle – Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mél : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr